

Prix de Projets de Recherche

APPEL A CANDIDATURES – REGLEMENT DE PARTICIPATION

L'Institut Benjamin Delessert est une association type loi 1901 créée en 1976 soutenue par la filière betterave-sucre française et portée par un comité scientifique indépendant.

Sa vocation est de :

- **promouvoir la recherche scientifique** et médicale dans le domaine de la nutrition,
- **favoriser la diffusion de la connaissance** nutritionnelle auprès des spécialistes.

Un **comité scientifique** chargé de l'attribution des Prix de Projets de Recherche présidé par :

- M. Claude FISCHLER

Et constitué du :

- Pr Eric BRUCKERT (Pitié Salpêtrière)
- Dr Dominique Adèle CASSUTO (Paris)
- Dr Frédéric DADOUN (CH Luxembourg)
- Pr Christine POITOU-BERNERT (Pitié Salpêtrière)
- Pr Natalie RIGAL (Université Paris X Nanterre)
- Mme Nicole DARMON (INRAE Montpellier)
- Pr Serge LUQUET (CNRS laboratoire BFA – Paris Cité)

Le secrétariat est assuré par Chloé DESHAYES, Secrétaire générale de l'Institut Benjamin Delessert.

I – But des Prix

Ces prix sont destinés à soutenir des projets de recherche originaux dans le domaine de **l'alimentation et la nutrition humaine** :

- **Recherche clinique, ou fondamentale avec des perspectives en physiologie humaine** (métabolisme, macronutriments, physiologie, physiopathologie, troubles des comportements alimentaires)
- **En sciences humaines et sociales, en relation avec le comportement alimentaire** (sensorialité, environnement, éducation, prévention, épidémiologie).

Ils ont pour finalité d'aider un doctorant, un chercheur ou une équipe de recherche à assurer une partie ou la totalité des besoins financiers liés à une recherche menée dans le cadre d'une unité de recherche (INSERM, CNRS, INRA, Universitaire ...), d'un service hospitalier ou tout laboratoire de recherche, y compris d'universités et d'écoles en agroalimentaire. L'attribution de ces prix concerne la recherche fondamentale et appliquée.

Le montant des prix sera fixé par le comité scientifique. A titre indicatif, le montant du prix **ne pourra être supérieur à 20 000 €**.

Le règlement du Prix de Projet de Recherche est versé soit à une association à vocation médicale, soit à tout établissement public ou privé, basé en France ou français à l'étranger, dont se réclame le chercheur ou l'équipe concernée par le projet de recherche.

La durée de financement est de 1 an à compter de l'attribution du prix.

Le candidat s'engage par écrit à faire **un rapport d'activité écrit** sur l'avancement du projet de recherche au terme échu (généralement 1 an) et à mentionner, lors de sa publication, **la contribution de l'Institut Benjamin Delessert**. Il sera également demandé **au candidat ou quelqu'un de son équipe de venir présenter brièvement en français son projet et ses résultats lors de la Journée Annuelle Benjamin Delessert, un an après la remise de la bourse (JABD février 2028)**.

II – Soumission des Projets

La **date limite de soumission** des projets de recherche (le cachet de la poste faisant foi) est fixée au :
30 septembre

Annnonce des lauréats en décembre

Le dossier doit nous être envoyé :

- **en 3 exemplaires papier. Pour des questions environnementales et pratique, merci d'utiliser le format : impression recto verso, agrafée et avec un interligne de 1.**

Par courrier simple à l'adresse suivante :

Chloé DESHAYES

Institut Benjamin Delessert - 25 place de la Madeleine

75008 Paris

Également :

- **en version électronique** à ibd@institut-benjamin-delessert.fr

Le dossier du projet doit obligatoirement comporter les éléments suivants (*tout dossier incomplet sera exclu sans être examiné*) si possible **regroupés en un unique fichier PDF** :

1. La fiche d'inscription à **télécharger en dernière page**
2. Un résumé en français (*25 lignes maximum*)
3. Le projet lui-même, qui devra comporter (*quelques lignes par rubrique*) :
 - état de la question,
 - but du travail,
 - matériel et méthodes,
 - CPP (si nécessaire),
 - étapes successives,
 - analyse statistique,
 - résultats attendus,
 - perspectives,
 - bibliographie distinguant les références personnelles du candidat ou du laboratoire concerné, de celles de la littérature, (*25 références maximum au total*)
 - budget total du projet / budget demandé (*en précisant ses différents sous-postes*) ; le financement et les autres aides (acquises ou demandées) dont dispose le candidat ou le laboratoire pour cette recherche devront être indiqués
4. Une lettre du responsable de l'unité ou du laboratoire de recherche certifiant avoir donné son accord pour le dépôt du dossier
5. Le curriculum vitae du candidat, incluant ses articles originaux des cinq dernières années.
6. La liste des travaux de l'équipe sur le thème du projet de recherche, des trois dernières années
7. Arguments de la faisabilité du projet

- Les projets ne seront pas retournés
- Les candidats s'engagent à indiquer toute autre source de financement
- Les lauréats s'engagent à remercier l'Institut Benjamin Delessert dans toute publication ultérieure concernant le projet financé
- Le projet doit être original et mené par le candidat ou l'équipe de recherche candidate
- L'Institut Benjamin Delessert ne saurait être responsable en cas de revendication, poursuite ou menaces de retrait d'aide formulées par une tierce personne ou un organisme privé ou public

III – Attribution des prix :

Le jury est constitué des Membres du Comité Scientifique.

Le montant annuel global du budget des Prix de Projets de Recherches est de 80 000 €.

De 4 à 6 prix de recherche pourront être attribués, d'un **montant maximum de 20 000 € chacun.**

Parmi les projets lauréats, **au moins un sera attribué pour une bourse dite « Trémolières »** (s'adressant prioritairement aux Sciences Humaines et Sociales, avec une préférence pour les **approches authentiquement interdisciplinaires**).

Aucune réclamation ne pourra être faite par quiconque. Le jury statuera sans appel et sans obligation de rendre compte de ses débats et sera souverain pour toute question concernant ces Prix.

La responsabilité de l'Institut Benjamin Delessert ne saurait être engagée, si pour une raison quelconque, indépendante de sa volonté, les Prix de Projets de Recherche devaient être modifiés ou annulés, y compris après réception des dossiers.

L'Institut ne souhaite pas que des **frais de gestion** soient prélevés par l'établissement sur le montant du Prix. Si nécessaire, l'Institut autorise le prélèvement pour frais de gestion à **hauteur de 2%** maximum.

Le fait de participer à ces Prix de Projets de Recherche implique l'acceptation pure et simple, sans discussion, du présent règlement.

La Secrétaire générale
Chloé DESHAYES

Pour la télécharger au format word : [Bulletin d'inscription PPR 2026 - Word](#)

PRIX DE PROJETS DE RECHERCHE 2026

FICHE D'INSCRIPTION

Civilité / titre :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Titre du Projet :

.....
.....

Organisme :

Fonction :

Chef d'unité :

Adresse Postale Professionnelle :

.....
.....
.....

Adresse mail :

Tél. :

J'accepte de concourir aux Prix de Projets de Recherche 2026 de l'Institut Benjamin Delessert aux conditions énoncées dans le règlement de participation de l'appel à candidature.

Date :

Signature :